

## Separation et garde d'enfant

## Par latulipe, le 17/12/2012 à 10:18

Bonjour, je vis depuis 3 ans en Italie avec mon compagnon italien. Nous ne sommes pas mariés mais nous avons fait une déclaration de vie commune à la mairie. Nous avons eu un bébé en Avril 2012, né en Italie. Nous allons nous séparer et je veux revenir vivre en France avec mon enfant.

Quelles sont mes obligations et mes droits concernant la résidence et la garde de notre bébé ? Merci pour vos conseils

Par cocotte1003, le 17/12/2012 à 13:00

Bonjour, il faut voir cela avec un forum italien, cordialement